

Le Président
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Arrêté n° 17/336/CM

Désignation du représentant du Président au sein de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme,
- Le Code Rural et de la Pêche Maritime
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- L'arrêté préfectoral du 2 décembre 2015 relatif à la création, la composition et le fonctionnement de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Bouches-du-Rhône,
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil Métropolitain portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 05-007-16-CM du 17 mars 2016 du Conseil Métropolitain relative à l'élection de Monsieur Henri en tant que 19^{ème} vice-président de la Métropole-Aix-Provence .

CONSIDÉRANT

- Qu'il convient de procéder à la désignation du représentant du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Bouches du Rhône.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Henri Pons est désigné pour représenter le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Bouches du Rhône

Reçu au Contrôle de légalité le 16 Octobre 2017

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 octobre 2017

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN

Reçu au Contrôle de légalité le 16 Octobre 2017